



BILAN DE LA CONCERTATION

1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Pays Figéac a pris une délibération le 25/03/2011 pour définir et fixer les objectifs et les modalités de la concertation menée pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT.

- publicité(s) par voie de presse,
- réunion(s) publique(s) (les dates seront publiées sur le site internet du Syndicat Mixte au fur et à mesure de l'avancement des travaux),
- information de la société civile via le Conseil de Développement
- mise à disposition du public d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche, consultable aux sièges du Syndicat Mixte des Communautés de Communes :
 - Après validation du diagnostic,
 - Après arrêt du PADD,
 - Après arrêt du DOO
 - Avant l'arrêt du projet du SCoT par le Comité Syndical.

Ces informations ont fait l'objet d'une publication dans les journaux suivants (cf. [annexe 1](#)) :

- La Dépêche du Lot et de l'Aveyron

Outre les modalités de concertation qui précèdent, il a été également précisé qu'il était possible de mettre en place une communication via :

- le site Internet du Pays de Figéac,
- le bulletin du Pays de Figéac, ainsi que ceux des communautés de communes et des communes du territoire,
- Un bulletin spécifique dédié au SCoT

2. Mise en œuvre des modalités de la concertation

2.1 Mise à disposition du public des dossiers, et notamment du (ou des) Porter(s) à Connaissance de l'Etat, au siège du Syndicat Mixte

⇒ Action permanente tout au long de la procédure

2.2 Ouverture d'un registre pour consigner l'ensemble des observations du public au siège du Syndicat Mixte

⇒ Action permanente tout au long de la procédure

⇒ Aucune contribution écrite

⇒ Courrier « Vent du Ségala »

2.3 Organisation de réunion(s) publique(s)

⇒ **Trois réunions publiques** ont été organisées, l'une le 30 mars 2015 à Latronquière, la seconde le 31 mars 2015 à Assier et la troisième le 7 Avril 2015 à Figeac sur le diagnostic et les enjeux, sur les orientations du PADD et sur les objectifs du DOO.

Ces réunions, au-delà de leur intérêt pour présenter et expliquer la démarche au public ont été l'occasion de répondre aux questions, et d'échanger sur plusieurs thèmes, notamment :

- le développement et le rôle des communes rurales,
- les logements et les locaux vacants en centre bourg et centre-ville
- le développement économique, les zones d'activités économiques
- l'agriculture et les espaces agricoles, articulation entre agriculture et trame verte et bleue
- les équipements, les commerces et les services,
- les paysages, l'architecture et le patrimoine,
- la biodiversité et la trame verte et bleue...

2.4 Réalisation d'une plaquette de communication à destination du grand public

⇒ Élaboration et diffusion de trois Lettres « Infos du SCoT de Pays de Figeac » (cf. [annexe](#))

- o n°1 sur le diagnostic en janvier 2013,
- o n° 2 sur les enjeux et le PADD en décembre 2013,
- o n° 3 sur le DOO mai-juin 2015

⇒ Diffusion de ces Lettres du SCoT :

- o Aux communes et EPCI du périmètre ;
- o Lors des ateliers et commissions thématiques ;
- o Lors des réunions publiques ;
- o Sur le site internet du Pays de Figeac.

2.5 Transmission de cette plaquette aux collectivités membres du Syndicat Mixte pour diffusion dans leurs publications

2.6 Mise en ligne sur un site internet des informations sur le SCoT du Pays de Figeac

⇒ Action permanente tout au long de la procédure (cf. [annexe](#))

2.7 Présentation d'une exposition itinérante sur le SCoT du Pays de Figeac

⇒ Toutes les communes du Haut Ségala

⇒ Assier, Livernon, Issendolus, Lacapelle Marival, Rudelle, Beduer ...

3. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Figeac

La procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Figeac a été engagée en début d'année 2102 et a été marquée par l'organisation d'un séminaire de lancement de la démarche SCoT le 19 mars 2012 destiné aux élus du territoire : présentation de la démarche (assortie de nombreux exemples de SCoT en vigueur), de l'équipe, de la méthodologie retenue et du calendrier de travail afférent ; (Cf revue de Presse)

De nombreuses de travail et d'échanges avec les élus et les acteurs locaux (institutions, associations, société civile, conseil de développement ...) ont été organisées lors des trois principales phases (Diagnostic, PADD, DOO) en 2012, 2013 et 2014. Organisées en différents points du territoire, elles ont été animées par des tables rondes, des ateliers thématiques, des débats et échanges en réunion plénière, etc.

Des réunions de concertation spécifiques à destination des élus des EPCI ont également été réalisées lors des phases « PADD » (2013) et « DOO » (2014).

Au lendemain des élections municipales, un nouveau séminaire « d'information – formation » sur le SCoT a été proposé le 02 juin 2014 à l'ensemble des élus des 91 communes pour présenter la démarche et son état d'avancement. Cette rencontre fut très nourrie en matière d'échanges et de questions et a contribué à préciser certains axes de réflexion du SCoT en particulier sur le rôle des communes rurales.

L'ensemble de ces rendez-vous ont permis d'associer largement différents acteurs du territoire, d'échanger et de débattre autour des éléments de diagnostic et de projet et de contribuer ainsi à l'élaboration du SCoT. Certains éléments ont été pris en compte dans la mesure du possible, et certaines observations ont permis de mesurer plus précisément les enjeux et les préoccupations liés à certains sujets comme l'avenir des communes rurales et la prise en compte des bassins de vie autour des différents pôles du territoire.

Annexes

1. publicité légale
2. Lettres « Infos du SCoT du Pays de Figeac » n° 1, n°2 et 3
3. Expositions sur site
4. Site internet du Syndicat Mixte du Pays de Figeac
5. Revue de presse



publicité légale

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MCE1327120A. Prix : 1.79€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

AVIS AU PUBLIC

Syndicat mixte du Pays de FIGEAC

- Engagement de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de FIGEAC.

Par délibération en date du 25 mars 2011, le Comité syndical du Pays de FIGEAC a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de FIGEAC sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT du Pays de FIGEAC.

Cette délibération a été affichée pendant 1 mois (du 29 mars 2011 au 2 mai 2011) au siège du Syndicat mixte et dans les mairies membres concernées.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat mixte du Pays de FIGEAC, 1 av. Jean-Jaurès, 46100 FIGEAC et dans les mairies membres concernées.

- Définition des objectifs et des modalités de concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de FIGEAC.

Par délibération en date du 25 mars 2011, le comité syndical du Pays de FIGEAC a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation à mener pendant l'élaboration du projet de SCoT.

Cette délibération a été affichée pendant 1 mois (29 mars 2011 au 2 mai 2011) au siège du syndicat mixte et dans les mairies membres concernées.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat mixte du Pays de FIGEAC, 1, av. Jean-Jaurès, 46100 FIGEAC et dans les mairies membres concernées.

- Fixation du périmètre du SCoT du Pays de FIGEAC.

Par arrêté inter-préfectoral en date du 10 mars 2011, les préfets du Lot et de l'Aveyron ont fixé le périmètre du SCoT du Pays de FIGEAC.

Cet arrêté a été affiché pendant 1 mois (29 mars 2011 au 2 mai 2011) au siège du Syndicat mixte et dans les mairies membres concernées.

Cet arrêté est consultable au siège du Syndicat mixte du Pays de FIGEAC, 1, av. Jean-Jaurès, 46100 FIGEAC et dans les mairies membres concernées.

Consultez tous les marchés publics sur le site de : ladepeche-marchespublics.fr

AVIS AU PUBLIC

Préfète du Lot
Direction Départementale des Territoires

Commune de VAYRAC
Projet de déviation de Vayrac-RD720
Prescription d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

La préfète du Lot communique :

Le projet de déviation de VAYRAC sur la RD720 situé exclusivement sur le territoire de la commune de VAYRAC est soumis à une enquête préalable sollicitée par Monsieur le président du Conseil général du Lot, maître d'ouvrage. Elle se déroulera du **mercredi 13 mai 2015 au lundi 15 juin 2015 inclus**.

Le dossier d'enquête de ce projet accompagné de l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le registre seront déposés au secrétariat de la mairie de VAYRAC pendant toute la durée de l'enquête, du **13 mai au 15 juin inclus**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie et consigner ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de VAYRAC.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre MONS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de VAYRAC, selon le calendrier suivant, les : **mercredi 13 mai 2015, de 14 heures à 17 heures (ouverture); mercredi 20 mai 2015, de 9 heures à 12 heures; samedi 6 juin 2015, de 9 heures à 12 heures; lundi 15 juin 2015, de 14 heures à 17 heures (clôture)**.

Le dossier est également consultable sur le portail internet de la préfecture du Lot à l'adresse suivante : www.lot.gouv.fr

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

Fait à CAHORS, le 20 avril 2015.

Pour le directeur départemental et par délégation, le secrétaire général, Emmanuel DUFOUR, signé.

milles :
sser un
dans
is vous

asso-
nombre
et que
à aller
WWW.
ue an-

on de
sécu-
diffu-
direc-
ar les
rvices
bres,
d'un
ances
Cet
l'en-
s ou
oser
ndoc-
der à
suffit
u site
he.fr
is de
r le
isser

e, si
vous
tion-
érer,
des

ent
al-
per-
aux
des

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 3 | 2 | 6 | 9 | 4 | 7 | 1 | 8 |
| 7 | 8 | 9 | 1 | 2 | 3 | 6 | 4 | 5 |
| 1 | 4 | 6 | 5 | 8 | 7 | 3 | 9 | 2 |
| 3 | 9 | 5 | 4 | 6 | 2 | 8 | 7 | 1 |
| 2 | 6 | 4 | 7 | 1 | 8 | 5 | 3 | 9 |
| 8 | 7 | 1 | 9 | 3 | 5 | 4 | 2 | 6 |
| 4 | 1 | 8 | 2 | 7 | 6 | 9 | 5 | 3 |
| 6 | 2 | 7 | 3 | 5 | 9 | 1 | 8 | 4 |
| 9 | 5 | 3 | 8 | 4 | 1 | 2 | 6 | 7 |

DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 2 | 3 | 5 | 8 | 7 | 9 | 1 | 4 |
| 4 | 7 | 8 | 6 | 9 | 1 | 3 | 2 | 5 |
| 9 | 1 | 5 | 4 | 2 | 3 | 6 | 8 | 7 |
| 8 | 9 | 1 | 7 | 5 | 6 | 2 | 4 | 3 |
| 2 | 3 | 4 | 9 | 1 | 8 | 7 | 5 | 6 |
| 5 | 6 | 7 | 2 | 3 | 4 | 8 | 9 | 1 |
| 7 | 5 | 9 | 3 | 4 | 2 | 1 | 6 | 8 |
| 3 | 8 | 2 | 1 | 6 | 5 | 4 | 7 | 9 |
| 1 | 4 | 6 | 8 | 7 | 9 | 5 | 3 | 2 |

Mots croisés N° 2801

HORIZONTALEMENT :

-I- CONCLUSION -II- OU - HABILLE -
-III- NICE - US - IF -IV- SE - QI - AVA -V-
AURÉOLES -VI- INTERNAT -VII- TU -
SA - SÈME -VIII- IRAS -IX- ÉCLAIRÉES -
X- ÉLYSÉEN - OR -

VERTICALEMENT :

-A- CONSTITUÉE -B- OUIE - NU - CL -
C- AT - ELY -D- CHÈQUES - AS -E- LA -
IRRADIE -F- UBU - EN - RÉ -G- SIS -
OASIEN -H- IL - ALTÉRÉ -I- OLIVE -
MASO -J- NÉFASTES -

59 - 100 10

La Lettre « Info du SCOT du Pays de Figeac »



Edito

Depuis plus d'un an, nous travaillons à définir ensemble les règles communes de développement pour le territoire dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

A partir d'une large concertation avec les communes, nous présentons, la société civile et les partenaires de l'aménagement, un diagnostic territorial et prospectif à la fois local et régional. Le premier élément du SCOT n'est autre que de dresser des contours et de formuler des enjeux pour garantir le développement et le territoire du Pays de Figeac.

La mission et le renforcement du rôle central du SCOT dans son environnement régional s'opèrent ainsi, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Multiplicité de SCOT dans le territoire, des diagnostics territoriaux à l'échelle de la région, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Cette deuxième édition de l'Info du SCOT vous présente les principaux éléments issus de ce diagnostic. Elle constitue un document de concertation qui doit permettre d'identifier les enjeux et de définir des orientations communes et cohérentes qui seront traduites dans les différents documents du SCOT.

Marie-Claude LAMAR
Maire-Présidente du Syndicat mixte du Pays de Figeac en charge du SCOT et de l'urbanisme

Actualités

Celui de votre SCOT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) va être la nouvelle référence territoriale commune pour les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les diagnostics réalisés en matière d'aménagement durable.

A ce jour, quatre axes de réflexions prioritaires ont été définis par les élus :

- Axe 1 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays
- Axe 2 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique
- Axe 3 : Préserver et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles
- Axe 4 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

Ce projet est constitué à partir des principaux enjeux et défis identifiés dans le diagnostic territorial et prospectif. Les documents qui vous sont présentés en pages suivantes, sont les axes de réflexion qui ont été définis.



Edito

Il est pour le territoire de votre pays de définir ensemble les règles communes de développement pour le territoire dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

A partir d'une large concertation avec les communes, nous présentons, la société civile et les partenaires de l'aménagement, un diagnostic territorial et prospectif à la fois local et régional. Le premier élément du SCOT n'est autre que de dresser des contours et de formuler des enjeux pour garantir le développement et le territoire du Pays de Figeac.

La mission et le renforcement du rôle central du SCOT dans son environnement régional s'opèrent ainsi, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Multiplicité de SCOT dans le territoire, des diagnostics territoriaux à l'échelle de la région, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Cette deuxième édition de l'Info du SCOT vous présente les principaux éléments issus de ce diagnostic. Elle constitue un document de concertation qui doit permettre d'identifier les enjeux et de définir des orientations communes et cohérentes qui seront traduites dans les différents documents du SCOT.

Marie-Claude LAMAR
Maire-Présidente du Syndicat mixte du Pays de Figeac en charge du SCOT et de l'urbanisme

Actualités

Celui de votre SCOT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) va être la nouvelle référence territoriale commune pour les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les diagnostics réalisés en matière d'aménagement durable.

A ce jour, quatre axes de réflexions prioritaires ont été définis par les élus :

- Axe 1 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays
- Axe 2 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique
- Axe 3 : Préserver et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles
- Axe 4 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

Ce projet est constitué à partir des principaux enjeux et défis identifiés dans le diagnostic territorial et prospectif. Les documents qui vous sont présentés en pages suivantes, sont les axes de réflexion qui ont été définis.



Edito

Présent plus de trois ans, le travail d'élaboration du SCOT du Pays de Figeac. C'est avant tout de définir ensemble les règles communes de développement pour le territoire dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

A partir d'une large concertation avec les communes, nous présentons, la société civile et les partenaires de l'aménagement, un diagnostic territorial et prospectif à la fois local et régional. Le premier élément du SCOT n'est autre que de dresser des contours et de formuler des enjeux pour garantir le développement et le territoire du Pays de Figeac.

La mission et le renforcement du rôle central du SCOT dans son environnement régional s'opèrent ainsi, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Multiplicité de SCOT dans le territoire, des diagnostics territoriaux à l'échelle de la région, en concertation avec tous les acteurs locaux, à l'échelle de la région pyrénéenne.

Cette deuxième édition de l'Info du SCOT vous présente les principaux éléments issus de ce diagnostic. Elle constitue un document de concertation qui doit permettre d'identifier les enjeux et de définir des orientations communes et cohérentes qui seront traduites dans les différents documents du SCOT.

Marie-Claude LAMAR
Maire-Présidente du Syndicat mixte du Pays de Figeac en charge du SCOT et de l'urbanisme

Actualités

Celui de votre SCOT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) va être la nouvelle référence territoriale commune pour les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les diagnostics réalisés en matière d'aménagement durable.

A ce jour, quatre axes de réflexions prioritaires ont été définis par les élus :

- Axe 1 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays
- Axe 2 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique
- Axe 3 : Préserver et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles
- Axe 4 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

Ce projet est constitué à partir des principaux enjeux et défis identifiés dans le diagnostic territorial et prospectif. Les documents qui vous sont présentés en pages suivantes, sont les axes de réflexion qui ont été définis.

Exposition

4 Schéma de Cohérence Territoriale... Diagnostic

Paysages

- Diagnostiquer les paysages (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Le diagnostic des paysages (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Le diagnostic des paysages (enjeux, enjeux, enjeux...)

Urbanisation et consommation de l'espace

- Le diagnostic de l'urbanisation et de la consommation de l'espace (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Le diagnostic de l'urbanisation et de la consommation de l'espace (enjeux, enjeux, enjeux...)

8 Schéma de Cohérence Territoriale... PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

AXE 3 Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles

- Objectif n°1 : Sauvegarder les patrimoines et les ressources naturelles (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Objectif n°2 : Préserver et sauvegarder les patrimoines et les ressources naturelles (enjeux, enjeux, enjeux...)

AXE 4 Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

- Objectif n°1 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Objectif n°2 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain (enjeux, enjeux, enjeux...)

10 Schéma de Cohérence Territoriale... DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

AXE 1 Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays

- Objectif n°1 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Objectif n°2 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays (enjeux, enjeux, enjeux...)

AXE 2 Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique

- Objectif n°1 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique (enjeux, enjeux, enjeux...)
- Objectif n°2 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique (enjeux, enjeux, enjeux...)

SITE INTERNET



Pays DE FIGEAC
Du Méjols au Lot Cèze

LE PAYS LES PROJETS DE PAYS VIVRE AU PAYS VISITER LE PAYS S'IMPLANTER AU PAYS

Accueil > Les Projets de Pays > SCOT

Les Projets de Pays

Le Guichet unique : plateforme de services aux entreprises

SCOT

- Diagnostic
- PADD
- DOO

Environnement, cadre de vie

GTEC

ITERA.AA

Emploi, économie, formation

Tourisme

Culture

Attractivité du territoire

Solidarité et cohésion sociale

Déposer un projet en ligne

Projets du Contrat de Pays

SCOT



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), est l'outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification inter-communale. Il oriente l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Le SCOT est un des documents de planification mis en place par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement, dite loi SRU, adoptée le 13 décembre 2000, afin d'offrir aux décideurs politiques un cadre juridique rénové en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Élaborer un SCoT, c'est décider d'organiser son territoire de façon harmonieuse en tenant compte de ses spécificités et de son contexte géographique. Il doit être une anticipation réelle sur les enjeux de demain et demande d'appréhender le territoire différemment en dépassant le périmètre de la commune.

C'est un projet qui permet d'engager une collaboration politique approfondie entre les communes afin de mieux piloter l'aménagement et le développement des territoires en matière de localisation de l'habitat, des déplacements, des zones d'activités, de protection de l'environnement et de l'organisation de l'espace.



Extraits en pages suivantes de la rubrique Actualités du site internet / SCOT

Fichier Edition Affichage Historique Mirque-pages Outils 2

Webmail Free.fr x Française | sans Evolution x Détails d'une actualité - Pa... x +

www.pays-figeac.fr/deta...une-actu...fide...352

LE PAYS LES PROJETS DE PAYS VIVRE AU PAYS VISITER LE PAYS SIMPLANTER AU PAYS

Accueil > L'actualité > Détails d'une actualité

L'actualité

Proposition d'actualité

*L'actualité
Carte interactive*

L'EXPO SCOT SE POURSUIT Le 30/09/2014

J'aime Partager 1355

L'exposition est visible dès aujourd'hui et jusqu'au 15 octobre à la mairie d'Aynac : les premiers enjeux et les grandes dynamiques territoriales explicités à travers 6 panneaux pédagogiques. En attendant, les éléments du diagnostic SCOT sont présentés jusqu'à la fin de la semaine à la médiathèque municipale d'Assier. Economie, habitat, démographie, environnement, transports, équipements, urbanisation...

→ Pour en savoir plus sur le SCOT du Pays de Figeac

LOT

Fichier Edition Affichage Historique Mirque-pages Outils 2

Webmail Free.fr x Française | sans Evolution x Détails d'une actualité - Pa... x +

www.pays-figeac.fr/deta...une-actu...fide...359

LE PAYS LES PROJETS DE PAYS VIVRE AU PAYS VISITER LE PAYS SIMPLANTER AU PAYS

Accueil > L'actualité > Détails d'une actualité

L'actualité

Proposition d'actualité

*L'actualité
Carte interactive*

LE SCOT S'INVITE DANS VOS COMMUNES Le 29/07/2014

J'aime Partager 1355

En concertation avec la population et les élus du territoire, le Syndicat Intercommunal du Pays de Figeac présente les éléments du diagnostic SCOT dans les communes du Pays de Figeac. Cinq kakémonos sont exposés à la Communauté de Communes du Haut Ségala ainsi qu'à la mairie de Livernon pendant la période estivale.

Chaque citoyen est invité à découvrir les principaux enjeux issus du diagnostic. Des informations complémentaires sur l'avancée du Schéma de Cohérence Territoriale sont disponibles sur notre site internet : le PADO, le DOO...

LOT

<< Retour

REVUE DE PRESSE

les 91 communes du pays de Figeac devront l'intégrer

Le Scot redéfinit l'urbanisme du pays

Que devons nous faire dès aujourd'hui pour dessiner le territoire de demain ? C'est à cette question que le schéma de cohérence territoriale (Scot) doit répondre. Ce document d'urbanisme sera prêt à l'été 2015 et promulgué dans moins d'un an sur le pays de Figeac. Lors de plusieurs réunions publiques, dont une à Figeac, mardi soir il a été expliqué aux habitants. Rebecca Cresson, agent de développement du syndicat mixte du pays, et Bertrand Cavalerie, vice-président du syndicat en charge du Scot, nous le présentent.

En quoi consiste ce schéma ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme avec une forte dimension prospective à 15-20 ans. Il établit autour de quatre grandes lignes directrices, les règles d'urbanisme et d'aménagement pour tout permis de construire projet, etc. Ces prescriptions s'inscrivent aux P.U (plans locaux d'urbanisme) et cartes communales des 91 communes du pays de Figeac qui auront normalement un an après sa promulgation pour les rendre compatibles au Scot.

Pourquoi avoir fait un Scot ?

Afin de répondre aux exigences

d'urbanisation et de développement du territoire de manière commune et anticipative. Et d'agir ensemble en toute logique, et non au coup par coup. Au départ, nous avons surtout focalisé sur les pôles urbains de Figeac et Capderac-Ga'e, mais rapidement, nous avons repensé ce schéma en intégrant les sous-bassins de vie (Assier, Bagrac, Cajar, Livemon, Latronquière...) et tous les espaces ruraux, pour lui donner une vraie cohérence. Ce Scot intègre toutes les obligations des schémas départementaux, régionaux et nationaux. Sauf cas exceptionnel, il sera révisable tous les six ans au moins. **Comment le Scot s'est mis en place ?**

Il y a d'abord eu une phase de diagnostic, une photographie du territoire en 2012. Puis, autour de la concertation et de la participation de tous, le projet d'aménagement et de développement durables s'est dessiné. Il a permis d'élaborer un document d'orientation et d'objectifs qui donne les règles fixées pour y parvenir. Les 137 élus qui siègent au comité syndical du pays ont apporté leur concours et auront à l'adopter en 2016.

Propos recueillis par **Laetitia Bertoni**



Bertrand Cavalerie présente l'une des cartes du Scot du pays de Figeac.

LES PRIORITÉS DU SCOT

Il répond à des problématiques comme l'attractivité du territoire, avec la nécessité de faire venir de nouvelles populations actives (entre 3 700 et 5 250 habitants de plus d'ici 2034), de densifier l'habitat sur de plus petits terrains. La poursuite de la dynamique économique et de l'emploi, une gestion économe et harmonieuse de l'espace (avec la volonté de préserver les parcelles agricoles), ou encore la reconquête de l'habitat vacant dans les centres bourgs. Ces orientations qui reposent sur la volonté de conforter l'aménagement équilibré et solidaire sur les 91 communes du pays. Sur l'aspect naturel et environnemental, il prend en compte la sauvegarde des patrimoines et des ressources, et la préservation des paysages.

eries : repas à bord, nuit en caravanes, boum dans un salon réservé aux jeunes...

arrivé en terre gaélique, au petit village balnéaire de Brey, très apprécié des Dublinois, le groupe n'a pu résister à l'envie d'aller sur la plage, avant de rencontrer ses familles d'accueil, de leur



Les jeunes Figeacais à Dublin pour une photo souvenir.

dsal, Dublinis, Tinnit, College et l'écélèbre Livre de Kells, site monastique de Glendalough). Ils ont apprécié les sports gaéliques avec la visite de Croko Park.

Un peu de shopping dans Grafton Street, une photo autour de la statue de « Sweet Molly Malone » et l'au revoir sonnait déjà.

Judi 9 avril 2015 • LA DÉPÊCHE DU MIDI • 29

The concert

PAYGELLES

assessissement.

messager le samedi 11 avril à 19 heures en présence des artistes. Contact : 05 65 40 78 19.

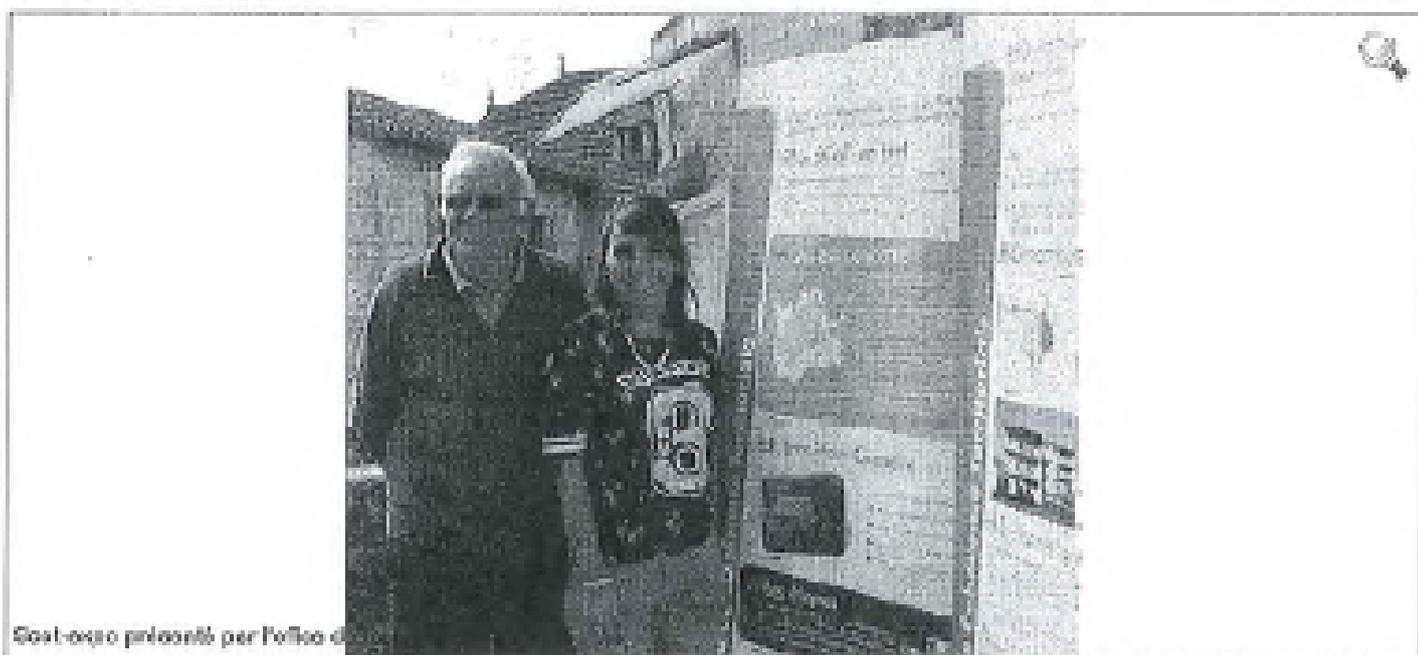
L'exposition est ouverte du mercredi au dimanche de 10h à 18h.



La Dépêche du midi : 29 août 2014

Des expositions pour connaître le Scot

Rapport - Assier (46)
Du 28/08/2014 au 19/09/2014



Scot-expo présentée par l'office de

Depuis 2011, les élus soumettent et discutent du contenu du schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays de l'Agroc, du Trégats au Lot-Gelb.

Une exposition qui lui est consacrée, sous forme de panneaux pédagogiques, est actuellement présentée au lycée de l'office de tourisme d'Assier. Elle migra à la fin de mois et, du 1er au 15 septembre, sera d'accueil à la médiathèque municipale d'Assier, sur de la Place Lavée.

Inspiré par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), le Scot est un document d'urbanisme concernant plusieurs communes ou groupements de communes dans le cadre d'un projet de territoire. Il vise à harmoniser les politiques particulièrement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement écologiquement préservé et valorisé. Il remplace les anciens schémas directeurs et est soumis à enquête publique et révisable tous les dix ans.

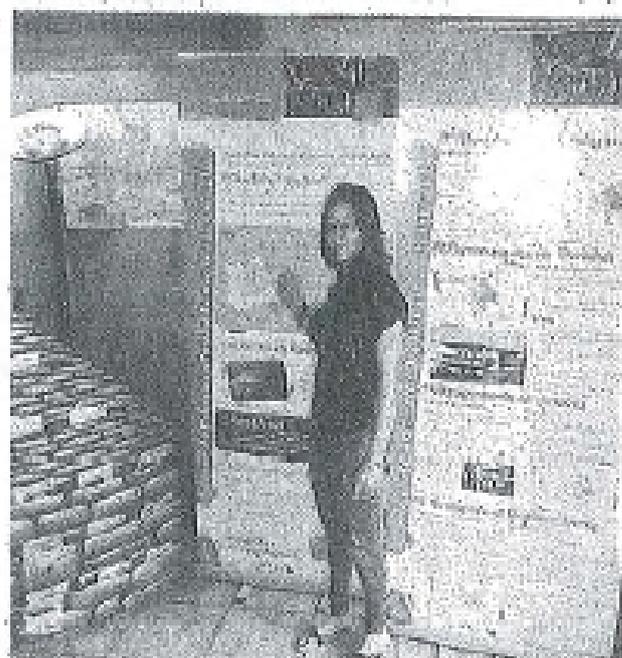
L'élaboration d'un Scot permet aussi aux communes de réaliser en commun certaines études nécessaires à l'élaboration de leurs PLU (plans locaux d'urbanisme).

La Dépêche du midi : 8 août 2014

LIVERNON

Le Schéma de cohérence territoriale s'expose

Depuis quelques mois nos élus planchent sur le Scot (Schéma de cohérence territoriale). Le syndicat d'initiative de Livernon propose jusqu'au 15 août de prendre connaissance des grandes lignes de ce dossier qui impactera à terme l'environnement, l'urbanisme les économies d'énergie et beaucoup d'autres domaines de la vie courante. Le Scot fait suite au Grenelle de l'environnement dont il définit au niveau d'un territoire les règles à mettre en place afin d'en respecter l'essence. Il est le document d'urbanisme qui fixe les objectifs d'aménagement du territoire à un horizon de 15 à 20 ans afin par exemple d'assurer la continuité écologique, d'améliorer les performances énergétiques de diminuer les besoins de déplacement. Tous ces sujets sont présentés en détail sur des panneaux pédagogiques itinérants qui resteront à Livernon jusqu'au 15 août puis seront exposés à Assier.



Le Scot se dévoile au syndicat d'initiative.

aménagement du territoire

SCoT : l'avenir du territoire se construit

LES CoS ont été modifiés en conséquence territoriale, a été décidé en tant que de droit par le Pays de l'Agly. Après l'adoption d'une phase de dialogue, le Programme d'aménagement et de développement durable sera défini par les élus.

Entretien avec Pascal-Louis Lapeyrie, vice-président du syndicat mixte du Pays de l'Agly pour un développement durable (SCoT). **Peux-tu nous expliquer le rôle du Pays de l'Agly et du SCoT ?** C'est ce que le SCoT a fait : plutôt d'identifier les enjeux et les besoins du territoire que de définir des zones d'habitat ou de zones d'activités. Mais il est en concurrence avec d'autres politiques publiques, comme la politique de l'énergie, le soutien agricole d'un Pays, le développement touristique, l'aménagement du territoire, etc. Ce qui est important, c'est de définir des zones d'habitat et de zones d'activités. Mais il est en concurrence avec d'autres politiques publiques, comme la politique de l'énergie, le soutien agricole d'un Pays, le développement touristique, l'aménagement du territoire, etc. Ce qui est important, c'est de définir des zones d'habitat et de zones d'activités.

Comment se construit-il ? C'est un processus qui s'étend sur plusieurs années. On a d'abord défini les enjeux et les besoins du territoire. Ensuite, on a travaillé sur les zones d'habitat et de zones d'activités. C'est un processus qui s'étend sur plusieurs années. On a d'abord défini les enjeux et les besoins du territoire. Ensuite, on a travaillé sur les zones d'habitat et de zones d'activités. C'est un processus qui s'étend sur plusieurs années. On a d'abord défini les enjeux et les besoins du territoire. Ensuite, on a travaillé sur les zones d'habitat et de zones d'activités.



De nombreux élus locaux ont été impliqués par le SCoT depuis sa création.

FLU ET SCoT : L'EXEMPLE DE BAGNAC-SUR-CÈLE

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les zones d'habitat et de zones d'activités. À Bagnac-sur-Cèle, le SCoT a permis de définir des zones d'habitat et de zones d'activités. C'est un processus qui s'étend sur plusieurs années. On a d'abord défini les enjeux et les besoins du territoire. Ensuite, on a travaillé sur les zones d'habitat et de zones d'activités.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les zones d'habitat et de zones d'activités. À Bagnac-sur-Cèle, le SCoT a permis de définir des zones d'habitat et de zones d'activités. C'est un processus qui s'étend sur plusieurs années. On a d'abord défini les enjeux et les besoins du territoire. Ensuite, on a travaillé sur les zones d'habitat et de zones d'activités.



La Dépêche du Midi - mercredi 30 novembre 2013

SAINT-CIRGUES

Au conseil

À la réunion du 21 novembre, les conseillers ont délibéré sur le projet marie en vue de proposer aux usagers un local aux normes exigées et regroupant divers services. Ils ont voté sur le transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes du Haut-Ségala ; la charte paysagère du pays de Figeac. Le conseil a fait le point sur la voirie : une décision est prise pour la mise en place d'un arrêté apposé à chaque extrémité du raccourci Le Carreyrou allant de la place de l'église à la route de Lasfargues, en raison de sa dangerosité afin d'en interdire l'accès en attendant que les propriétaires riverains remettent en état le mur de soutènement en pierre longeant de chaque côté ce chemin public. Quant aux colls de Noël pour les personnes âgées, une liste des bénéficiaires réside dans la commune sera établie.

La Dépêche du Midi : 31 mai 2013

LACAPPELLE-MARIVAL

Le Scot présenté aux élus communautaires



Une assemblée à l'écoute. / PHOTON

Jeudi 23 mai, lors du conseil communautaire, le projet d'aménagement et de développement durable pour le pays de Figeac a été présenté. Quatre axes principaux sont retenus : agir pour l'emploi, la formation et l'économie ; pour le maintien de la croissance démographique ; pour protéger et valoriser les richesses environnementales ; pour préserver et transmettre l'héritage paysager.

Le maintien et la création d'emploi doit s'appuyer sur la relance de l'agriculture et des activités qui y sont liées, la poursuite du développement des activités industrielles traditionnelles, une économie présente de qualité, le développement de nouvelles filières, la mise en parallèle des besoins en termes d'emploi

avec l'offre de formation.

Dans le volet démographique, le projet veut prendre en compte l'augmentation du vieillissement, optimiser le niveau d'équipements et de services en amplifiant la solidarité et en renforçant la cohésion du Pays de Figeac, mettre en place une meilleure organisation des déplacements.

En ce qui concerne l'environnement, il s'agit aussi d'assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et réduire la précarité énergétique.

Enfin, le projet veut maîtriser les impacts paysagers du développement urbain. Une discussion a suivi cette présentation, les élus des communes ruraux étant inquiets quant à l'avenir des constructions dans leurs villages, qui semblent devoir être maîtrisés.

La Dépêche du Midi : 19 avril 2013-05-07

Nègrepelisse. L'agriculture durable, l'alimentation et la planification urbaine en pays Midi-Quercy

Publié le 19/04/2013 à 09:49, Mis à jour le 19/04/2013 à 08:25



L'atelier sur le territoire

L'atelier interrégional organisé sur le thème «Schéma de cohérence territoriale: agriculture durable, alimentation, développement territorial et planification» a connu un franc succès. Cette journée a permis d'aborder les questions et les démarches qui favorisent une prise en compte de l'agriculture durable et de l'alimentation dans les documents d'urbanisme tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT). Le Syndicat mixte du pays Midi-Quercy, le conseil régional et de la Draf pilotent le Réseau rural régional Midi-Pyrénées, à l'initiative de cette journée. Ce Réseau a également lancé en

2011 deux appels à projets qui ont été présentés, l'un sur le thème «Appui à l'émergence de SCoT ruraux», l'autre sur le thème «Territoire et gouvernance alimentaire». Plusieurs territoires ruraux ont ensuite apporté leur témoignage (pays Midi-Quercy, SCoT de la Vallée de l'Ariège, SCoT du pays de Figeac). L'association Terres en villes, co-organisatrice de cette journée, a résumé la démarche AgriSCoT. Plus d'informations: www.midi-quercy.fr (rubrique Urbanisme ; SCoT rural) et www.terresenvilles.org

La Dépêche du Midi



TERRITOIRE

Le SCoT gagne du terrain

Après la phase de diagnostic conduite en 2012, qui a permis d'établir un état des lieux du fonctionnement du territoire, la mise œuvre du schéma de cohérence territoriale se poursuit avec la construction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Pays de Figeac (PADD).

Clef de voûte du SCoT, ce document stratégique va bâtir la nouvelle politique territoriale construite par les acteurs du territoire, en s'appuyant sur les objectifs nationaux en matière d'aménagement durable. Afin de répondre aux problématiques soulevées lors du diagnostic, des ateliers de travail ont été organisés au mois de janvier 2013 autour de 4 axes stratégiques: agir pour l'emploi, l'économie et la formation, agir pour répondre aux besoins de la population (en renforçant l'attractivité du Pays de Figeac), agir pour préserver et transmettre l'héritage paysager et agir pour protéger et valoriser les richesses environnementales.

SCOT : les grands enjeux du territoire se dessinent

TERRITOIRE

Les premiers comités de pilotage réunissant les élus du Pays de Figeac et des collectivités engagées dans la démarche d'élaboration du SCOT, ainsi que les représentants du Conseil de développement du Pays, le sous-préfet de Figeac, les services de la DDT, le CAUE du Lot et le parc naturel régional des Causses du Quercy ont engagé une grande réflexion autour des enjeux de territoire. Plusieurs ateliers ont eu lieu et ont été très suivis avec une quarantaine de participants à chaque fois. La présentation des travaux faite par le bureau d'études Citadina a mis l'accent sur les premiers enjeux et les grandes dynamiques territoriales : en matière de démographie, d'habitat, d'équipements, d'économie ou encore d'environnement.

Si le territoire a renoué avec la croissance démographique, celle-ci reste surtout liée à l'arrivée de nouvelles populations car le solde naturel demeure négatif. A cela s'ajoute une tendance au vieillissement et la diminution de



Les ateliers pour l'élaboration du SCOT connaissent un franc succès.

la taille moyenne des ménages. L'enjeu du maintien de l'attractivité du territoire et de l'anticipation par rapport aux futures évolutions démographiques est donc important. En outre, une tendance préoccupante concerne de nombreuses communes du SCOT : l'évolution importante du nombre de logements vacants. Les orientations du SCOT devront donc veiller à répondre à cet enjeu de reconquête de ces logements et à diversifier l'offre pour répondre aux besoins de demain. En matière de développement économique, si la croissance des emplois est également au rendez-vous entre 1999 et 2008 (+220 à 234 emplois par an en moyenne), elle se bénéficie qu'à certains pô-

les : 2/3 sur la seule ville de Figeac et 97% sur seulement 9 communes. Le tissu économique reste fragile, les enjeux résident notamment dans la consolidation des principales filières existantes (mécanique, agroalimentaire, bois et bâtiment) dans le développement du potentiel des petites entreprises TPE/PME/PMI, dans le soutien des activités artisanales et commerciales et dans la structuration de nouvelles filières : tourisme, potentiel forestier... Il conviendra également de veiller à préserver l'activité agricole.

Riches d'une mosaïque de paysages, d'un patrimoine reconnu et d'une biodiversité de mieux en mieux connue, l'environnement

constitue un des principaux vecteurs d'attractivité mais peut également souffrir des effets de celle-ci. L'enjeu est donc de concilier à encore les objectifs de développement tout en prélevant à la qualité et à la diversité de ce patrimoine naturel remarquable. Après de nombreux échanges, le comité de pilotage a dressé « une première feuille de route » pour poursuivre les travaux d'élaboration du SCOT ainsi que les thèmes à débattre lors des prochains ateliers du SCOT. L'objectif est de parvenir à un diagnostic en concertation avec tous les acteurs locaux et de déterminer des enjeux partagés dans l'optique d'un aménagement durable et équitable du territoire.

pays de figeac

Tout sur le schéma de cohérence territoriale

Lundi 10 mars, à la Maison de la formation à Figeac s'est tenue une première réunion d'information-formation sur le SCOT. Nouveau sillage pour un vaste programme dans lequel les communes du Pays de Figeac doivent obligatoirement s'engager avant 2017: le schéma de cohérence territoriale.

Autour de Jean-Claude Logan, président de séance, de nombreux élus du Pays de Figeac (plus de 50 maires, adjoints) ont écouté attentivement les explications du bureau d'études en charge de ce document. Étaient également présents Jean-Launay (député), Vincent Labarthe (conseiller régional), André Meltinger (conseiller général). Yves Chassini (président du conseil de développement du pays de Figeac.

Ce schéma, qui découle du Grenelle de l'aménagement, a pour objectif de planifier pour les vingt prochaines années l'aménagement des territoires ruraux et urbains d'une façon cohérente et homogène. Désormais, l'urbanisation ne se concevra plus à l'échelle d'une commune (PLU, POS...) mais d'un territoire.

Le départementale Loi pourrait ainsi donner naissance à 4 ou 5 SCOT, dont celui du pays de Figeac qui sera probablement son territoire élargi.



Les enjeux du SCOT sont essentiels pour les territoires ruraux.

La réflexion à engager porte notamment sur de nouvelles modalités de construire pour consommer moins d'espaces ruraux (moins d'habitat isolé).

L'intérêt de repenser nos modes de vie, de réduire certains (prix du carburant, pollution...) même en zone rurale; la nécessité de préserver nos ressources naturelles, notre environnement, notre patrimoine qui font la qualité de vie de nos pays; la persévérance d'une politique économique incise et équilibrée dans l'aménagement artisanal et commercial sans oublier que l'axe central

sera la ressource en eau.

Liaison avec le SAGE Célé

La liaison avec le SAGE Célé et la concertation avec les SCOT situés en amont et en aval semblent plus que jamais nécessaires pour que la gestion de l'eau devienne l'enjeu majeur de tous les territoires, de tous les acteurs socio-professionnels.

Dès que ce Scot sera validé par le comité syndical du pays de Figeac et approuvé par le préfet, il sera opposable à l'ensemble des résidents et bien que révisable tous les six ans, il de-

viendra le document d'urbanisme de référence.

Un véritable challenge que les élus du pays de Figeac se sont engagés à réaliser avant la fin de l'année 2014. Selon le calendrier établi, cette phase initiale de formation-information se poursuivra par un diagnostic, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), puis un document d'orientation et d'objectif (DOO) avec, enfin, la finalisation de l'évaluation environnementale et la naissance du SCOT. Pour plus d'infos : www.paysfigeac.fr/

La vie quercynoise : du 15 au 21 mars 2012

LUNDI 19

Figeac, soirée de formation au SCoT

Le Syndicat Mixte du Pays de Figeac ouvre le chantier de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). C'est un document d'urbanisme qui détermine un projet permettant d'encadrer l'organisation territoriale à l'échelle du Pays. Afin de bien cerner les finalités et le contenu d'un SCoT, une soirée « formation-information » est organisée à 20h à la Maison de la Formation de Figeac, 6 avenue Bernard Fontanges à Figeac.

ic et Mouret de Avril 2011

Le Pays de Figeac s'institue en Syndicat Mixte

Après une large adhésion des communautés de communes et communes concernées, Monsieur le Préfet du Lot et Madame le Préfète de l'Aveyron viennent de signer l'arrêté de création du Syndicat Mixte du Pays de Figeac. Celui-ci a pour objet :

D'exercer les activités actuellement menées par l'Association pour le développement du pays de Figeac, c'est-à-dire l'accompagnement des porteurs de projets, la mobilisation de la société civile, au travers notamment du Conseil de Développement et la mise en place d'opérations innovantes sur l'ensemble du territoire.

D'élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT), outil de coordination du développement et de l'aménagement du territoire.

Il comprend les « communautés de communes » de Figeac, Lacapelle Marival et Latronquièr ainsi que la commune de Montbrun.

La séance d'installation de ce syndicat a eu lieu le 25 mars. (*)

Il exerce maintenant pleinement ses missions et déposera prochainement sa candidature à l'appel à projet « SCOT ruraux » initié par l'Etat.

Rappelons que ce syndicat poursuivra les activités actuellement menées par l'Association pour le développement du pays de Figeac.

Il permettra d'élaborer et de mettre en œuvre le Schéma de cohésion territoriale (SCoT), outil de coordination du développement et de l'aménagement du territoire.

https://www.pays-figeac.fr/?i=20123-Detais-d-une-actualite.php?id=126&source_newsletter=24&n=3918

(*) Marise Cantaloube, Maire de Lissac-et-Mouret, a été élue au Bureau de cette nouvelle instance composée de 23 membres.

La Dépêche du Lot: du 16 juillet 2011

territoire

Le Pays de Figeac lance de nouveaux projets

Lors de l'assemblée générale du Pays de Figeac, le budget prévisionnel 2011 a été adopté, pour 779 131 €, et les projets détaillés. Martin Malvy, président, a précisé que les projets collectifs portés par la structure étaient financés à 80% par des fonds européens, hélas avec des remboursements intervenant 2 à 3 ans plus tard, créant quelques difficultés de trésorerie.

Quant aux projets, impossible de tous les citer, tant ils sont nombreux, mais retenons ceux-ci. La gestion territoriale des emplois et compétences, dans le cadre du service aux très petites entreprises, permettra d'engager une prospective sur l'emploi et les activités jusqu'à l'horizon 2030. Concernant les énergies renouvelable, les membres du Pays vont réfléchir à une plate-

forme de service local énergie et à l'élaboration d'un schéma éolien. Autour du tourisme, il y aura, cette année, l'implantation de la signalétique touristique et le comptage des pèlerins du Chemin de Saint-Jacques. Pour la santé, le projet territorial prévoit d'équiper les Ehpad en visioconférence et d'accompagner la création d'une maison d'accueil familiale.

UN SCOT POUR LES AMÉNAGEMENTS DE DEMAIN

Le ministère de l'écologie et du Développement durable a retenu la candidature du Pays de Figeac à l'appel « SCOT ruraux 2009 ». Ces schémas de cohérence territoriale seront les outils d'aménagement et de développement des territoires de demain. Ils représentent un enjeu d'urbanisme important et tous les plans locaux d'urbanisme devront s'y conformer. 87200 € devraient financer les trois phases du SCOT : diagnostic et état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable et document d'orientation et d'objectif. À l'automne, une consultation sera lancée pour recruter un prestataire chargé d'élaborer le Scot, qui sera le 1er Scot du département du Lot.

La Dépêche du Lot : Ju 31 Mars 2011



Les membres du bureau du Syndicat rural du Pays.

Le 1^{er} comité du syndicat du Pays

L'association du Pays de Figeac va s'effacer pour faire place au syndicat mixte du Pays de Figeac. C'est donc un changement de forme juridique qui opérera au sein de cette structure, qui conservera les mêmes missions et objectifs, à la différence notable que le syndicat mixte portera la procédure de SCOT, schéma de cohérence et d'organisation d'un territoire.

Vendredi soir, le syndicat rural du Pays de Figeac a tenu son 1^{er} comité, installant ses 108 délégués élus, son président, Martin Malry, et ses 23 membres du bureau, dont les 3 vice-présidents (André Mellinger, Jean-Claude Luyon, Michel Leffros, Vincent Labaille, Et-

ier Saint-Mazeyes).

Le schéma de cohérence territoriale du Pays de Figeac a été officiellement lancé (voir notre édition du samedi 26 mars). Durant son élaboration, une large consultation publique sera organisée.

Ce SCOT, prenant en compte l'aménagement, la préservation attractive et le développement durable, définit les orientations générales de l'organisation de l'espace et la restructuration des zones. Ce document d'urbanisme prescrit 115 appariés sur le cahier des charges établi par le Pays de Figeac, et adopté lors de cette réunion, pour les 09 communes du Pays et leurs 30 000 habitants.

Le cahier des charges du SCOT. Il intègre le fait de réserver paysagères architecturales tenant compte du Patrimoine des cascades de Quercy. Il met l'accent sur la fragilité de la ressource en eau, sur le risque notamment si les besoins sont très forts et s'efface, rappelant l'intérêt stratégique du caoussé et du réservoir d'eau potable. Il pointe une offre de logements et adaptés, un développement urbain réalisé au détriment du foncier agricole et naturel, avec une surconsommation d'espace et une diffusion excessive de l'habitat individuel, mal maîtrisé. L'agriculture locale est fragilisée, avec une baisse du nombre d'exploitations, une augmentation des surfaces agricoles utiles, un vieillissement de l'agriculture et une pénurie de main d'œuvre. Enfin, l'industrie, qui tend vers la mécanique-aéronautique et l'agro-alimentaire, fait du Pays le bassin industriel du Lot. La tourisme contribue au fort potentiel économique, tout comme le commerce, l'artisanat et les services qui jouent un rôle de 3^e des piliers du pôle. Hélas il se concentrent sur Figeac et Capdenac-Gare.

pays de figeac

SCOT: harmoniser le développement urbain

C'est une réunion qui sera bien suivie et à laquelle les citoyens et élus... C'est le Pays de Figeac, un vaste syndicat mixte en faveur de l'environnement, qui est entré dans la phase opérationnelle du SCOT, lors d'un 1^{er} comité syndical, à la fin de la formation.

Après des désignations de bureaux, commissions, délégations, budgets, etc., ce Syndicat mixte du Pays a ses 108 membres réunis pour valider le schéma de cohérence et d'organisation du territoire.

Harmoniser les visions communales

Et c'est la grande œuvre, le sujet devient nécessaire pour tout un chacun. En effet, ce SCOT, dont le périmètre a été arrêté le 19 mars dernier à Cahouannes, n'est autre que l'outil de planification urbaine de notre territoire. « Sa vocation réglementaire s'appliquera, se doit sur tous les plans locaux d'urbanisme des communes dans un plan d'occupation des sols. S'il est défini par parcelle par parcelle la destination foncière, il présente une vue par zones de réserve. L'objectif est de garantir toutes les



Les élus lors de la séance d'installation du comité syndical du Pays de Figeac. / Photo: JM. Michel / France 3

visions communales, pour assurer un développement urbain cohérent et logique sur l'ensemble du Pays de Figeac», précise Bénédicte Dupré, directrice de la structure, soulignant la nécessité même en adéquation avec les politiques d'aménagement départementales et régionales... et en phase avec le SAGE du territoire.

« Ainsi, le SCOT s'appuiera sur le plan en compte des espaces naturels, de la biodiversité, des zones agricoles, de la gestion de l'eau, de la construction d'habitat, du transport, des articulations nécessaires entre les pôles de services et d'activités... » lors de ce 1^{er} comité syndical,

sous ce titre adossé le cadre des charges nécessaires au lancement du projet. Il servira de base et de travail à un bureau d'étude chargé d'élaborer, sous l'égide de cohérence et d'organisation déterminées. Un appel d'offres sera lancé, dès que nous aurons laquette de direction des finances de l'Etat », fait observer Bénédicte Dupré. Car, le syndicat mixte du Pays de Figeac fait figure de pionnier sur ce type de démarche. Il s'est porté candidat à l'appel à projet lancé par l'Etat sur les SCOT mixtes et prévoit de bénéficier d'une aide de 1 F par hectare, soit 0,700 € par hectare attribué pour l'opération du SCOT Figeacois.

Quatre de travail

Il faudra 3 ans de travail concerté pour mettre sur pied le SCOT, avec des procédures de concertation et d'enquêtes publiques. Le loi Orléans 2 prévoit que tout le territoire français doit être couvert par des SCOT en 2017. Ces documents d'urbanisme donneront à sélectionner les zones de développement, l'habitat local et global, les espaces agricoles locaux, les zones préservées, les zones...

Laurent Bédier

La Semaine du Lot : du 3 Mars 2011

POLITIQUE

SCOT : le Pays de Figeac devient un syndicat mixte

Après une large adhésion des communautés de communes et communes concernées, le préfet du Lot et la préfète de l'Aveyron viennent de signer l'arrêté de création du syndicat mixte du Pays de Figeac. Celui-ci a pour objet :

- > d'exercer les activités actuellement menées par l'Association pour le développement du pays de Figeac, c'est-à-dire l'accompagnement des porteurs de projets, la mobilisation de la société civile, au travers notamment du Conseil de Développement et la mise en place d'opérations innovantes sur l'ensemble du territoire.
- > d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT), outil de coordination du développement et de l'aménagement du territoire.

Il comprend les communautés de communes de Figeac, Lacapelle-Marival et Lacroquièrre ainsi que la commune de Montbrun. La séance d'installation de ce syndicat est prévue le 25 mars prochain. Il exercera alors pleinement ses missions et déposera notamment sa candidature à l'appel à projet « SCOT ruraux » initié par l'Etat.